



La vie du palais

La journée de réflexion sur l'avocat et l'argent*

Qu'est-ce qui attirait de si bon matin tant d'avocats dans la salle des audiences solennelles de la Cour de cassation malgré la froidure soudaine de ce 2 septembre 2011? On ne jouait pas ce matin-là « Quatre mariages et un enterrement » sur l'écran géant où l'on peut voir l'image figée de Léopold I^{er} sur son cheval. L'hyperactif bâtonnier Buyle avait demandé à Patrick Kileste d'animer la première attraction de l'année judiciaire : une journée de réflexion sur l'avocat et l'argent avec quatre conférenciers et une vedette.

Les conférenciers? Dans l'ordre d'apparition, G. Wispelaere, psychologue, l'ancien avocat T. d'Ansembourg, le professeur A.-L. Verbeke (KUL) et l'ingénieur commercial E. de Keuleneer. À tout seigneur, tout honneur, d'abord la vedette : Axel Miller, avocat déjà honoraire alors qu'il n'a pas 45 ans, véritable comète du barreau de Bruxelles, puis de Paris, ex-patron de Dexia, multiple administrateur de sociétés, venu nous livrer ses réflexions sur l'histoire des échanges commerciaux, du troc à la mondialisation, la bourse, les titres dématérialisés, les « financial futures », l'effondrement de notre système bancaire, la nécessité de changer notre train de vie et d'apprendre à méditer pour trouver en soi, le cas échéant avec l'aide de la religion, la paix intérieure et la vérité. Premier moment de stupeur passé, l'on se dit qu'il est normal qu'au moment où des pans de notre société s'effondrent, un homme qui a présidé aux destinées de groupes aussi puissants que des États découvre qu'aucun pouvoir n'est absolu et qu'une course effrénée à une réussite encore plus éclatante est sans fin, le bonheur n'étant qu'un équilibre intérieur.

Argent je t'aime... moi non plus!

Pas de pause pour digérer une telle information, pourtant extrêmement inquiétante de la part d'un homme de et du pouvoir. Sans transition, un petit homme sauta de derrière le fer à cheval pour faire le bateleur avec des jeux de lycéen et de la psychologie d'école primaire. Quelle frustration d'entendre G. Wispelaere, manifestement heureux d'être lui-même et soucieux de vous apprendre lors d'un de ses stages à devenir comme lui, aborder différents thèmes intéressants pour ne les traiter qu'en surface, laissant à chaque explication retomber le soufflé qui devint fort indigeste après plus de 40 minutes d'exposé. Nous avons ainsi appris que l'argent n'a aucune valeur (si, si), qu'il faut apprendre à s'aimer soi-même et développer sa capacité à recevoir pour « faire entrer de l'argent dans vos caisses. » Le titre amusant (« Argent je t'aime... moi non plus! ») recelait quelques vérités, mais même l'atelier de l'après-midi, codirigé par M^{me} Marie-Françoise Dubuffet, n'aura pas livré le secret de cette délicate alchimie du bonheur que Susan et les autres recherchent désespérément.

Thomas d'Ansembourg avait séduit l'an passé en expliquant son parcours et ses challenges. Dommage de l'avoir invité une seconde fois pour une redite de poncifs mal cachés sous le titre racoleur de son exposé intitulé « De la culpabilité tétanisante à la responsabilité dynamisante ». Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain : convenons qu'une meilleure écoute et connaissance de soi permettent de mieux gérer notre vie, qu'il s'agisse de la diriger ou de gérer nos drames, nos échecs ou nos insuffisances. Mais là encore, pour une réflexion sur « l'avocat et l'argent », n'était-on pas un peu loin du sujet, sauf à songer au politicien de Coluche qui demande à ses électeurs de lui dire ce qui leur manque, pour pouvoir leur expliquer comment s'en passer...

Non au pacte sur honoraires.

Loin de ces réflexions philosophiques, le troisième intervenant, M^e Alain-Laurent Verbeke entra directement dans le vif du sujet : à la question « le temps est-il de l'argent? », l'orateur répondit clairement « oui », focalisant son exposé sur les méthodes de calcul d'honoraires. Son exposé fut d'autant plus intéressant qu'il était émaillé d'exemples vécus par ce dynamique avocat qui a son cabinet à Bruxelles, manifestement rompu aux négociations sérieuses aux États-Unis où il enseigne également lorsqu'il s'échappe de la KUL ou de son cabinet où les collaborateurs fourmillent.

Il fallait être l'après-midi à l'atelier qu'il coanimait avec le juge A. Schneebalg pour avoir des réponses tout aussi tranchées, dans sa sphère de compétence. Bien sûr qu'il n'y a pas de méthode unique pour le calcul des honoraires. Non au pacte de *quota litis*, source de grandes injustices et dérapages aux États-Unis. Mais oui à la méthode de phasage des honoraires, taux horaire ou forfaitaire pour l'analyse du dossier, puis pourcentage sur le résultat d'une stratégie bien élaborée. Non aux clients qui n'arrivent pas à nouer une relation de confiance avec le cabinet, quels que soient les intérêts en jeu. Que de belles paroles, très justes pour des cabinets qui ressemblent davantage à des structures d'audit ou de *lobbying* qu'à des cabinets traditionnels d'avocats qui souvent tirent le diable par la queue et acceptent des honoraires, quand ils réussissent à les toucher, qui ne leur permettent pas toujours d'atteindre le S.M.I.C.

Mais pouvait-on attendre une autre réflexion d'un homme qui gère quantité de collaborateurs et passe sa vie dans les avions? Surprise là encore. M^e Verbeke nous dit toute sa volonté d'aider les plus démunis en étudiant des pistes comme les microprocès qui sont au stade expérimental en Suisse, son désir de déminer les conflits qui existent nécessairement entre les intérêts du client et ceux de l'avocat (qui aimerait une transaction rapide pour des honoraires vite gagnés même au détriment du client) et confie son souhait de prendre le temps de réfléchir au sens de sa vie.

Le temps n'est pas de l'argent.

Éric de Keuleneer est ingénieur commercial, professeur à l'U.L.B. et à Solvay en économie. Là encore on pouvait attendre quelques pistes pour mieux rentabiliser son *time sheet*. Ce n'était pas le but. La question à laquelle il avait choisi de répondre était : « Est-il possible de définir des objectifs économiques autres que l'ar-

responsabilité sociale des entreprises ». À l'heure où les journaux télévisés annoncent la faillite de la Grèce — terme impropre, puisqu'il s'agira, si cela se produit, davantage d'un concordat où tous les créanciers perdront des plumes — entraînant dans son sillage des drames annoncés en Irlande, Espagne, Portugal, voire en France avec des nationalisations de banques irresponsables, comment rester aveugle et ne s'interroger que sur la manière de faire du profit?

Non, le temps n'est pas que de l'argent, il est bien plus précieux, il est irremplaçable. Le profit ne saurait être la finalité en soi. Nous vivons peut-être les dernières années d'un capitalisme triomphant. Reste à savoir si les changements qui se produiront demain ou après-demain se traduiront par l'avènement d'une société plus juste, où plus de gens auront le sentiment de vivre mieux qu'hier, ou si, après une période transitoire de capitalisme honteux, nous n'entrerons pas dans une ère de récession où nous ne trouverons le bonheur que dans l'acceptation des valeurs nouvelles? Magnifique d'entendre un homme d'affaires et d'économie donner ainsi des notes d'espoir, même si l'exemple des pays tombés dans l'extrême pauvreté imposée par la chape de plomb qui s'est abattue sur tous les pays du bloc communiste après l'avènement des bolchéviques ne laisse pas augurer des lendemains qui chantent pour tous.

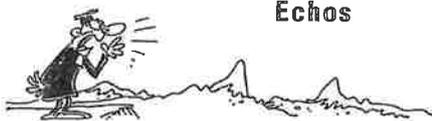
Devenir meilleur avec soi-même.

Luc Simonet avait lancé un vibrant appel à la nécessité de rechercher les joies dans les liens que l'on forge davantage que dans les biens qu'on accumule. Citant Pierre Rabhi (candidat écolo partisan de l'indignation et d'une insurrection des consciences) et Albert Jacquard qui suggère de devenir meilleur avec soi-même plutôt que d'être attiré par l'appât du gain, il devait terminer sa profession de foi sur un appel à la fraternité, l'amour et l'amitié pour des lendemains meilleurs. Son intervention suscita l'enthousiasme, mais pouvait-il en être autrement alors qu'il intervenait en qualité de président de la Ligue des optimistes?

L'avocat Jean-Pierre de Bandt devait faire la synthèse des quatre ateliers. Le bâtonnier ne lui céda la parole qu'après lui avoir rendu un vibrant hommage, présentant au nom du barreau des excuses pour les difficultés que l'Ordre timoré d'autrefois lui avait faites alors qu'il tentait de tirer le barreau vers la modernité, menant contre vents et marées son équipe au top (selon *Trends Tendence*) et la maintenant dans le club très fermé des *big five*.

L'envolée finale était promise à Guy Haarscher, professeur de philosophie à l'U.L.B. Celui-ci fut prudent. La fable des raisins trop verts, celle des abeilles et l'affaire D.S.K. lui permirent de dire ce que l'on voulait entendre, sans toutefois être certain qu'il l'ait réellement exprimé. Des doutes, du scepticisme, de la prudence, saupoudrés d'un zeste d'espoir que les avocats demeurent des acteurs de justice et de démocratie.

Si l'amitié était au rendez-vous, le verre de l'amitié était absent : les apéros urbains si envahissants habituellement s'étaient réfugiés dans une encoignure du palais et l'on devait payer son écot pour recevoir une bouteille à boire au goulot. Peut-être un premier pas pour nous apprendre à être heureux dans le monde de demain...



Échos

Rolling Stones au palais de justice de Bruxelles.

Il n'y a pas que les pierres de la façade qui roulent au palais de justice de Bruxelles. Ces dernières années, plusieurs chefs de corps ont déjà prématurément quitté leurs fonctions. Sans compter les magistrats qui demandent leur admission à la retraite bien avant la date de l'éméritat, signe d'un malaise qui suscite des interrogations.

Il n'empêche. Lorsque Ghislain Londers, premier président de la Cour de cassation, a annoncé la semaine dernière qu'il mettait un terme à son mandat le 1^{er} janvier 2012, la nouvelle a surpris plus d'un dans le microcosme. Certes, des raisons personnelles pour la justifier sont respectables : qui peut mesurer le poids des contingences privées assorti de celles de la charge? Mais on ne peut oublier les avatars de l'affaire Fortis où le haut magistrat avait pris le mors aux dents, certain de son fait, et qu'il traînait depuis comme un boulet, devenu peut-être trop lourd pour un homme seul.

M. Londers s'était pourtant illustré par des initiatives novatrices pour moderniser la justice, non seulement au sein de l'institution qu'il dirigeait, mais aussi à l'égard de l'ensemble de la magistrature. Dans un milieu qui n'est pas le creuset des réformateurs, c'est peu dire qu'il tranchait à cet égard par rapport à ses

prédécesseurs. L'avenir dira ce qu'il en restera, mais on aurait tort de passer cet héritage-là par pertes et profits, car le processus de transformation de l'administration judiciaire se poursuivra dans la ligne qu'il a tracée. Exigeant, intelligent, impatient, peu enclin au mensonge, bourreau de travail, cela fait beaucoup de défauts. Dans la cacophonie de l'heure, il a tenté de jouer une partition exemplaire. Il lui aura manqué un orchestre à sa mesure.

Un bâtonnier à la fibre sociétariaire.

Sous ce titre percutant que nous empruntons à *La Libre*, le bâtonnier du barreau de Bruxelles, Jean-Pierre Buyle, démarrait en fanfare dès le 1^{er} septembre, jour de la rentrée judiciaire, son management imaginaire et éclairé. Ce n'est pas flagornerie que de constater une nouvelle fois qu'il fait merveille dans cet exercice. Après le bicentenaire du barreau de la capitale, célébré avec un faste éclectique, dont notre journal — osons le répéter — a pris une part contributive et riche dans un numéro spécial anniversaire, le chef de l'Ordre français a démontré son sens publicitaire du meilleur aloi.

Ce n'est pas tout, assurément, d'avoir fait déverser au-dessus des pas perdus bruxellois, une pluie de fils rouges suspendus d'origamis accrochés, ici et là, aux cimaises du palais, à quelques bijoux contemporains de l'art pictural. Mais plus fondamentalement, le chef a manifestement compris depuis belle lurette que le monde des avocats doit impérativement s'ouvrir à la cité, en abandonnant définitivement les tours d'ivoire confinées.

Dans un large tour d'horizon de la rentrée, d'abord un incontournable détour vers B.-H.-V., insidieux serpent de mer, que les politiques, croyait-on, allaient continuer de contorsionner

sous toutes ses coutures, dans toutes les couleurs. Il y a quelques jours à peine, le bâtonnier évoquait avec une relative satisfaction que la note Di Rupo comportait quelques avancées positives en matière de justice. Ainsi, l'absence de scission sans doute un dédoublement. Ou la suppression indispensable de la condition de bilinguisme. Outre le choix de la langue, non seulement dans les dix-neuf communes de la Région bruxelloise mais encore les trente-cinq communes de la périphérie, et pas uniquement dans les six communes à facilités.

L'encre à peine séchée de notre écho, toutes les unes de la presse célébraient le moment qualifié d'historique. Soit. Les prochaines semaines appelleront sans doute quelques commentaires plus nuancés, car les politiques pourraient encore nous réserver quelques surprises.

Autre dossier qui tient à cœur au chef de l'Ordre, le palais de justice, en formulant ainsi à son sujet des propositions : « Pourquoi ne pas le rentabiliser en y installant un restaurant ou tout autre chose? » Le palais de justice, c'est l'affaire des cours et des tribunaux. Que n'a-t-on déjà déploré que la moitié des salles y sont vides et dans un état désastreux alors qu'à grand coup de millions d'euros, on a cru bon de délocaliser autour de la place Poelaert plusieurs juridictions. Il faut donc, pour M^e Buyle, tirer une ligne sur cette tour de Babel qui cahote à hue et à dia et se consacrer à une gestion cohérente et efficace. Le barreau de Bruxelles, via sa « Fondation Poelaert » veut, logiquement et légitimement, apporter sa propre pierre, autour des experts et des personnalités qui ont la crédibilité pour réfléchir à l'avenir du palais de justice. Enfin, *last but not least*, le financement est possible : la Régie des bâtiments ne dépense-t-elle pas que la moitié des 6 ou 7 millions dont elle est dotée en vue de la restaurer?

Parallèlement



Denis Salas, « Les 100 mots de la Justice »*.

Quels sont les cent mots clés, porteurs des précieux sésames, qui pourraient cerner le monde de la justice? Mais d'abord, qu'est-ce que la justice exactement? Comment la penser, comment la rendre? Que le lecteur le sache d'emblée, comme le précise l'avant-propos de l'ouvrage, il ne s'agit ici ni d'un dictionnaire juridique, ni d'un vocabulaire des institutions. Ou alors, si l'on veut y voir quelque parenté, c'est un peu, toutes proportions gardées, à la manière des dictionnaires amoureux de la collection bien connue. Ou encore le florilège personnel que Bernard Pivot vient récemment de publier sous le titre *Les mots de ma vie*. Nous voici donc devant un choix de mots non issus de concepts désincarnés, mais plutôt rendus vivifiants par la réflexion libre de l'auteur, nourrie de son expérience de la chose judiciaire. On ne s'étonnera donc pas de trouver au centre du propos, comme dans un noyau intangible, l'acte de juger, « ce singulier mélange de distance et d'implication que chaque culture décline à sa manière ».

La toile de fond une fois dressée, il n'est plus que de se laisser guider, au hasard de ses curiosités, vers l'un ou l'autre *verbo* que Denis Salas a choisi de decrypter. À sa manière tout à la fois subtile, sensible et même à l'occasion volontiers baroque. Mêlant sociologie, philosophie, histoire, ou encore anthropologie — excusez du peu — l'auteur offre ainsi un riche et chatoyant *patchwork*. Mais comment en restituer la substance quand on ne peut que s'attarder qu'à quelques-uns des mots?

À la lettre « A », trône en quelque sorte le strident « l'accuse »... faisant écho au mot « Accusation », l'un des plus chargés de pouvoir dans le langage judiciaire. Après le mot « Affaire » qui paraîtrait un terme générique de litige, de confrontation, on ne pourrait passer sous silence le mot « Avocat ». « Le plus bel état du monde », a dit Voltaire, qui aurait voulu être avocat. Mais Denis Salas nuance cet euphorique propos. « La profession évolue et devient inéluctablement composite, avec l'émergence des logiques de concurrence et la fragmentation de la profession » : à l'éthique du désintéressement s'oppose, selon l'auteur — de manière un peu manichéiste — le marché de la défense; « à la sociabilité du palais, celle plus restreinte du cabinet, ainsi qu'à la fonction de porte-parole du public, les stratégies entrepreneuriales. »

J'encourrais sans doute quelques foudres en n'évoquant pas ici le mot « Chronique judiciaire ». Un bref retour en arrière : ce n'est qu'à la fin du XIX^e qu'elle apparaît dans la presse de masse, tandis que le procès pénal s'ouvre à l'espace public. La caméra sera bientôt chassée du prétoire à la suite des débordements de l'affaire *Dominici*, ne laissant plus qu'au seul chroniqueur de restituer les incandescences de l'audience, le jeu des acteurs, leur spontanéité, leur part de rêve, de folie aussi.

« Confiance » (en la justice). Assurément. N'est-ce pas là le maître mot qui s'articule autour de la chose judiciaire? Insaisissable est la

(*) *Que sais-je?*, P.U.F., 2011. Denis Salas est magistrat et docteur en droit. et notam-